

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Haguenau-Wissembourg  
Nombre d'élus : 19  
Elus : 19  
En fonction : 19  
Présents : 16

Commune de MOMMENHEIM  
Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mars 2024

Sous la présidence de M. Francis WOLF, le maire.

M. Joseph AMMANN - M. Jérôme BERTIN - M. Steve FUHRMANN  
Mme Florence GUTH M. Jean-Luc GWISS Mme Aurélia HEINRICH - Mme Elisabeth JAECK  
Mme Aniko JUNG-M. Alain KEITH - Mme Caroline KIEFFER-MARTZ- M. Jeannot KLEIN  
Mme Anne-Sophie LEMMEL - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER  
Mme Marie Louise MUNCHENBACH-KELLER -.

Absents excusés :

- Mme Agnès KAMMERER avec pouvoir à M. Eric MULLER
- Mme Sandra WILLMANN avec pouvoir à Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER
- M. Alain BIETH avec pouvoir à M. Gérard MITTELHAEUSER

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## **8. GRANGE DIMIERE : CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LA FONDATION DU PATRIMOINE.**

Rapporteur : M. Eric MULLER

L'ancienne Grange d'îmière du village fait l'objet d'une restauration.

La FONDATION DU PATRIMOINE ayant son siège au 153 bis avenue Charles de Gaulle à 92 200 NEUILLY SUR SEINE, représentée par sa Déléguée Régionale Alsace, Mme Véronique KEIFF, a décidé d'apporter un soutien financier au projet.

A cet effet, une convention de financement entre la FONDATION DU PATRIMOINE et la commune est établie.

L'aide financière de la FONDATION DU PATRIMOINE s'élève à 11 300,00 €, soit 3,4 % d'une dépense hors taxe de 329 000,00 € relative aux travaux de restauration des colombages, charpente, couverture, remplissage chaux-chanvre et enduits extérieurs à la chaux, menuiseries extérieures.

Il est demandé au Conseil de valider la signature de la convention en question.

*Le Conseil municipal  
Après en avoir délibéré,*

➤ **VALIDE** la convention de financement de la restauration de la Grange d'îmière à hauteur de 11 300,00 €.

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ladite convention.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des votants.*

Pour extrait conforme

Le Président, Francis WOLF,  
maire.

Le (la) secrétaire de séance, M. Eric MULLER, 1<sup>er</sup> adjoint  
au maire

